

Allocations: c'est oui!

Après l'adoption massive de la nouvelle loi fédérale sur les allocations familiales, Pro Familia Vaud suivra de près la mise à jour de la législation cantonale en la matière.

Avec 75% de votes favorables, l'électorat vaudois a saisi l'occasion de dire tout le bien qu'il pensait de la politique familiale lorsque celle-ci se traduit par des améliorations concrètes pour les ménages avec enfants à charge. Outre l'augmentation des montants minimaux (de 160 à 200 francs; respectivement de 205 à 250 francs pour les jeunes en formation), il faut signaler le principe de l'allocation pleine, ainsi que certaines simplifications administratives qui en découleront pour les entreprises. L'effet mobilisateur d'une campagne comme celle qui vient de s'achever compte aussi en prévision des prochaines échéances, à commencer par la révision en cours de la loi vaudoise sur les allocations familiales (LAlloc), à laquelle participe Pro Familia Vaud.

Les travaux préparatoires ont permis de jeter les bases des futurs régimes d'allocations familiales pour les indépendants et pour les personnes sans activité lucrative (nouvelle exigence constitutionnelle vaudoise), de régler les rapports entre les régimes concernés (Madame est indépendante, Monsieur est salarié: qui paie?), et bien sûr de faire des projections démographiques indispensables à la planification financière des caisses de compensation. Le scénario «200/250» étant confirmé, il faudra encore spécifier dans la loi le montant minimal des allocations à partir du 3^e enfant, en lieu et place de l'allocation pour famille nombreuse – spécialité vaudoise à mettre en conformité avec la nouvelle loi fédérale, qui ne reconnaît que les deux types d'allocations mentionnées pour mémoire au précédent paragraphe.

La Constitution vaudoise fixe au 14 avril 2008 le délai ultime pour l'adaptation de la loi cantonale, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier suivant. Autant dire que toute mesure susceptible d'en favoriser l'anticipation sera la bienvenue, et ne manquerait pas, le cas échéant, d'une légitimité certaine au vu du plébiscite enregistré ce 26 novembre 2006.

Dans le domaine de la politique familiale, ce n'est pas tous les jours Noël; mais cette fois-ci, ça l'est. Joie!

Blaise Fattebert
Secrétaire général de Pro Familia Vaud